

CRIM1PM

2014 - 2015

Année d'études préparatoire au master en criminologie

A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de droit et de criminologie (DRT)**Code du programme: **crim1pm****Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	5
- Conditions d'admission	5
- Evaluation au cours de la formation	6
- Formations ultérieures accessibles	6
- Gestion et contacts	6

CRIM1PM - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le programme de l'année préparatoire est constitué de matières fondamentales indispensables à la formation criminologique telles que la philosophie, la psychologie, la sociologie, les sciences biomédicales et l'introduction au droit. Ce programme traduit le souci de préparer l'étudiant à une approche interdisciplinaire de la criminologie.

CRIM1PM - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'année d'études préparatoire au master en criminologie a pour objectif de donner aux étudiants de l'enseignement supérieur hors université les prérequis en droit, psychologie, sociologie, sciences biomédicales et langues qui sont nécessaires pour suivre le master en criminologie.

Elle les introduit à l'étude du crime, de la déviance, de la marginalité et du contrôle social en les initiant aux disciplines de base de la criminologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de l'année d'études préparatoire au master en criminologie est constitué de matières fondamentales à la formation en criminologie et traduit le souci de préparer l'étudiant à une approche interdisciplinaire.

Certains bacheliers peuvent toutefois être dispensés de certains cours, en application de l'article 60 du décret du 31 mars 2004 relatif au régime des études universitaires. Ces équivalences leur sont notifiées lors de l'admission.

CRIM1PM Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

o Formation de base

○ LCOPS1124	Philosophie	Nathalie Frogneux, Danielle Lories, Stéphane Mercier (supplée Danielle Lories), Christophe Perrin	30h	5 Crédits	1 ou 2q
○ LESPO1122	Fondements du droit public et privé	Diane Bernard, Nicolas Bonbled, Céline Romainville, Thibaut Slingeneyer	40h	5 Crédits	1 ou 2q
○ LECRI1508	Introduction à la psychologie clinique	Christophe Janssen	30h	5 Crédits	1q
○ LECRI1507	Séminaire de méthodologie du travail universitaire	Marie-Sophie Devresse	30h	6 Crédits	1 + 2q

o Cours au choix (3 crédits)

Un cours parmi les cours suivants

⊗ LPSP1004	Introduction à la psychologie de la personnalité	Vassilis Saroglou	30h	3 Crédits	2q
⊗ LDROI1220	Introduction à la psychologie	Rafaële Dumas, Emmanuelle Zech	45h	3 Crédits	1q

o Cours au choix

Un cours parmi les cours suivants

⊗ LDROI1221	Introduction à la sociologie	Pierre Baudewyns, Eric Mangez	45h	3 Crédits	1q
⊗ LPOLS1234	Théories et concepts en sociologie	Marc Zune	30h	4 Crédits	1q

o Formation en langue (5 crédits)**o Cours au choix (5 crédits)***Un cours parmi les cours suivants*

⌘ LANGL1823	English - Reading and listening comprehension of texts in criminology	Nathalie Heiderscheidt	30h	5 Crédits	1 + 2q
⌘ LNEER1823	Langue néerlandaise - Niveau intermédiaire (premier degré) - Compréhension de textes à tendance juridique	Hilde Bufkens, Lutgarde Schrijvers, Marie-Paule Vanelderden (coord.)	30h	5 Crédits	1 + 2q

o Formation spécifique (26 crédits)

○ LECRI1501	Histoire de la criminologie	Dan Kaminski	30h	5 Crédits	2q
○ LECRI1502	Introduction aux sciences biomédicales en rapport avec la criminologie	Frédéric Bonbled	30h	4 Crédits	2q
○ LECRI1503	Introduction à la criminologie	Marie-Sophie Devresse	30h+15h	6 Crédits	1q
○ LECRI1504	Eléments de droit pénal et de procédure pénale	Damien Vandermeersch	60h	6 Crédits	1q
○ LECRI1505	Criminologie des populations marginalisées	Marie-Sophie Devresse	30h	5 Crédits	2q

CRIM1PM - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison de l'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les années préparatoires au master ne seront plus organisées.

Conditions générales

Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir [les pages sur les passerelles](#)

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".

Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier) pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

Conditions spécifiques d'admission

Il faut apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#)).

Sont admis à l'année d'études préparatoire au master en criminologie :

1. les bacheliers non universitaires suivants (définis par le décret passerelles) : Assistant en psychologie (toutes options), assistant social, conseiller social, éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, chimie (toutes finalités), chimie finalité biochimie, communication, droit, gestion des ressources humaines, sciences administratives et gestion publique, soins infirmiers, soins infirmiers, spécialisation en santé mentale et psychiatrie, écologie sociale, sciences humaines: histoire, géographie, sciences sociales
2. les étudiants qui, sur base de leur expérience professionnelle ou de leurs acquis personnels ([Valorisation des acquis de l'expérience](#), VAE), peuvent justifier d'une expérience de cinq années minimum dans le domaine de la criminologie et qui n'ont pu être admis directement au master en criminologie au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les Autorités académiques,

Procédures particulières d'admission et d'inscription

1. Pour pouvoir s'inscrire à l'année d'études préparatoire au master en criminologie, les étudiants doivent obtenir une autorisation de l'Ecole de criminologie. Pour ce faire, ils doivent adresser leur demande auprès de la Commission d'admission de l'Ecole de criminologie (Place Montesquieu, 2 Bte L2.07.01 -B 1348 Louvain-la-Neuve ou par info-crim@uclouvain.be). Cette lettre doit être accompagnée d'un curriculum vitae et d'une copie des résultats détaillés de toutes les années d'études supérieures réalisées antérieurement. La Commission d'admission de l'Ecole de criminologie examinera leur parcours antérieur et validera les éventuelles dispenses.
2. Les étudiants "VAE" doivent adresser leur [dossier d'admission](#) auprès de la Commission d'admission de l'Ecole de criminologie, Place Montesquieu, 2 Bte L2.07.01 -B 1348 Louvain-la-Neuve ou par info-crim@uclouvain.be. Ce dossier doit être accompagné d'un curriculum vitae et d'une copie des résultats détaillés de toutes les années d'études supérieures réalisées antérieurement. Pour s'inscrire à l'année d'études préparatoire au master en criminologie, ces étudiants doivent obtenir une autorisation de l'Ecole de criminologie.

Consultez les informations relatives au [règlement des études et des examens](#) et le [calendrier académique](#) général de l'UCL.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Chaque cours du programme comporte un examen oral ou écrit, éventuellement complété par un projet conduisant à un travail intervenant dans l'évaluation. Les travaux personnels et les exercices pratiques du programme favorisent une évaluation continue. Le descriptif de chaque cours précise le mode d'évaluation (www.uclouvain.be/cours-2013-codecours).

Le [séminaire de méthodologie du travail universitaire](#) en criminologie initie plus particulièrement les étudiants à la recherche de documents bibliographiques et à la rédaction d'un travail personnel de niveau universitaire.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

L'année préparatoire ne mène pas à un diplôme. Seule une attestation de réussite sera délivrée.

La réussite de l'année préparatoire donne accès au [Master en criminologie](#).

GESTION ET CONTACTS

Pour toute question relative aux admissions, veuillez envoyer un mail à cette adresse: info-crim@uclouvain.be.

Gestion du programme

Entité de la structure ECRI

Sigle	ECRI
Dénomination	Ecole de criminologie
Adresse	Place Montesquieu, 2 bte L2.07.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 88 53 - Fax 010 47 46 77
Site web	https://www.uclouvain.be/ecole-criminologie.html
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Faculté	Faculté de droit et de criminologie (DRT)
Commission de programme	Ecole de criminologie (ECRI)

Responsable académique du programme : [Thierry Moreau](#)

Jury

Président : **Dan Kaminski**

Secrétaire : **Jean-Philippe de Limbourg**

Personnes de contact

Directrice administrative adjointe : **Magali Prévot**

Gestionnaire administrative : **Marie-Christine Lefebvre**